

Maître François LIEURADE  
Huissiers de Justice Associé à la  
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale  
18 rue Parmentier  
95200 SARCELLES

Etude annexe  
3 bis avenue de Paris  
95290 L'ISLE ADAM



# PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 6 Décembre 2022

Page 1 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



## PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX  
ET LE SIX DECEMBRE

### A LA REQUETE DU :

**CREDIT FONCIER DE FRANCE**, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1.331.400.718,80€, ayant son siège social sis 19 rue des Capucines – 75001 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 542 029 848, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Pour qui domicile est élu au cabinet de :

**Maître Paul BUISSON**, SELARL PAUL BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du VAL D'OISE, demeurant 29, rue Pierre Butin – 95300 PONTOISE – Tél. : 01.34.20.15.62 Fax : 01.34.20.15.60. [cabinet@buisson-avocats.com](mailto:cabinet@buisson-avocats.com), toque 6.

Lequel se constitue pour le demandeur, sur le présent commandement et ses suites,

Et encore pour la correspondance au cabinet de la SELARL TAVIEAUX MORO – de La SELLE, prise en la personne de **Maître Nicolas Tavieaux Moro**, société d'avocats inscrite au Barreau de Paris, demeurant 6, rue de Madrid – 75008 Paris, Tél : 01.47.20.17.48 – Fax : 01.47.20.14.10 – Vestiaire J 130,

### AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date 4 Novembre 2022,

### LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier décrits comme suit :

Constat du 6 Décembre 2022

Page 2 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



A TAVERNY (VAL-D'OISE) 95150 19 Rue de Thiers,

Un terrain à bâtir.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
BX	716	rue de thiers	00 ha 04 a 39 ca

Lesdits biens appartenant à Monsieur [REDACTED] et à Madame [REDACTED]tte [REDACTED]

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE  
titulaire d'un office d'huissier de justice  
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 21 rue Thiers – 95150 TAVERNY, parcelle cadastrée section BX n°716,



Où étant ce jour sur place à 11 heures, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, et de deux témoins majeurs requis, Messieurs Maxime [REDACTED] et Clément [REDACTED], j'ai constaté ce qui suit :

## CONSTATATIONS

Sur place, je rencontre Madame [REDACTED], ainsi déclarée

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, elle me déclare occuper l'ensemble des lieux avec ses enfants et Monsieur [REDACTED], et ne voir aucune objection à son bon déroulement.

Constat du 6 Décembre 2022

Page 3 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



## PREMIERE EXPEDITION

Les lieux consistent en une maison d'habitation de construction récente élevée sur un terrain de 439 m<sup>2</sup> d'après les titres.

Un appentis en parpaings et couverture de type BACACIER ainsi qu'un abri à bois sont érigés dans le jardin, lequel est clos d'un mur en parpaings brut. Le portail est composé de panneaux métalliques usagés.



Constat du 6 Décembre 2022

Page 4 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





## La maison d'habitation

Ses façades enduites et sa toiture de tuiles sont en parfait état.

Les lieux sont chauffés par des convecteurs électriques.

La maison d'habitation est distribuée comme suit :

Constat du 6 Décembre 2022

Page 5 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



**AU REZ DE CHAUSSEE**

- **Une salle de séjour/coin cuisine :**

La porte d'entrée est en parfait état.

Le parquet flottant est en parfait état.

Les peintures murales sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Deux portes-fenêtres vitrée PVC double vitrage;
- Une fenêtre vitrée PVC double vitrage;
- Un évier intégré dans une série de placards de rangement;
- Un escalier permettant d'accéder à l'étage.



- **Un WC :**

La porte qui permet d'y accéder est en parfait état.

Le parquet flottant est en parfait état.

Les peintures murales sont en parfait état.

L'équipement comprend :

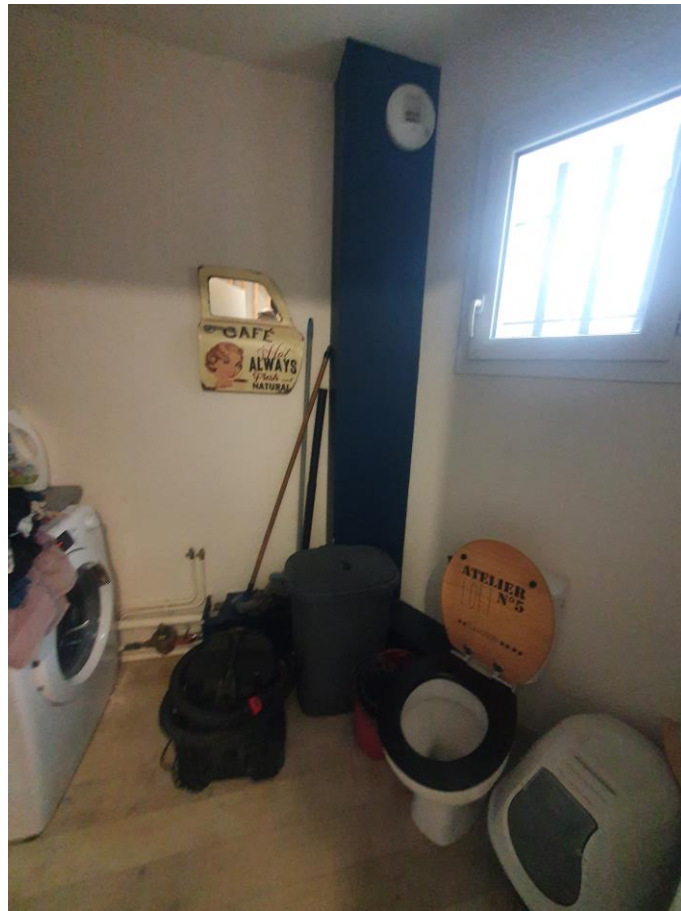
**Constat du 6 Décembre 2022**

Page 6 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Un fenestron ;
- Un bloc WC.

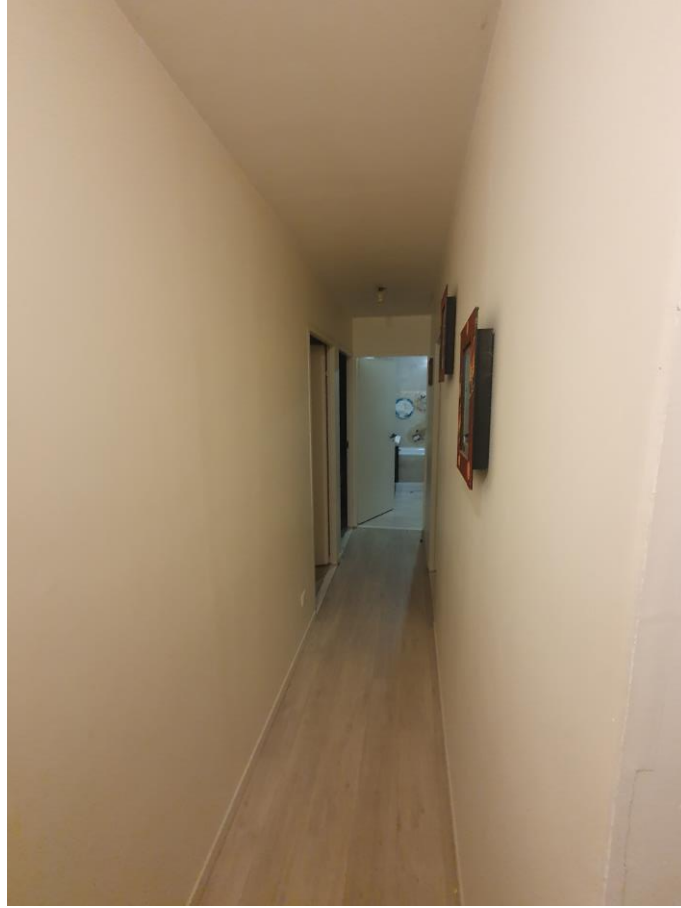


### **AU PREMIER ETAGE**

- **Un palier:**

Le parquet flottant est en parfait état.

Les peintures murales sont en parfait état.



- **Une salle de bains/WC en porte fond:**

La porte qui permet d'y accéder est en parfait état.

Le revêtement plastique de sol est en parfait état, ainsi que les peintures murales et faïences.

L'équipement comprend :

- Un lavabo ;
- Un fenestron ;
- Une baignoire complète avec douchette ;
- Un bloc WC.





- **Une chambre en 1<sup>ère</sup> porte gauche :**

La porte qui permet d'y accéder est en parfait état.

Le parquet flottant est en parfait état.

Les peintures murales sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC double vitrage;

- **Une chambre en 2<sup>ème</sup> porte gauche :**

La porte qui permet d'y accéder est en parfait état.

Le parquet flottant est en parfait état.

Les peintures murales sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC double vitrage;

Constat du 6 Décembre 2022

Page 9 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Une 3<sup>ème</sup> chambre en porte droite :

La porte qui permet d'y accéder est en parfait état.

Le parquet flottant est en parfait état.

Les peintures murales sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC double vitrage;



Un diagnostic et un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE  
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 6 Décembre 2022

Page 10 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

